

DECISION DU PRESIDENT N°DP2024-07

**Objet : Attribution du marché PA 2024/06 Maîtrise d'œuvre des travaux de construction de la nouvelle déchèterie de Saint-Lô**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du comité syndical en date du 4 septembre 2020, déléguant au Président le pouvoir de prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres lorsque les crédits sont prévus au budget dans la limite :

- des seuils de procédures formalisées pour les marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles,
- de 500 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'avis de publicité envoyé le 30 mai 2024 pour publication sur le site achatpublic.com et au BOAMP concernant le marché en procédure adaptée n° PA 2024/06 relatif à la maîtrise d'œuvre des travaux de construction de la nouvelle déchèterie de Saint-Lô,

Vu le registre des dépôts clôturant la réception des offres en date du 5 juillet 2024 à 16h00,

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 18 septembre 2024,

Le Président décide d'attribuer le marché à :

- **SUEZ CONSULTING – SAFEGE** pour un montant de **130 385 € HT**.

Fait à Cavigny,

Le 27 septembre 2024

Le Président,

L. PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Mis en ligne le : **- 2 OCT. 2024**